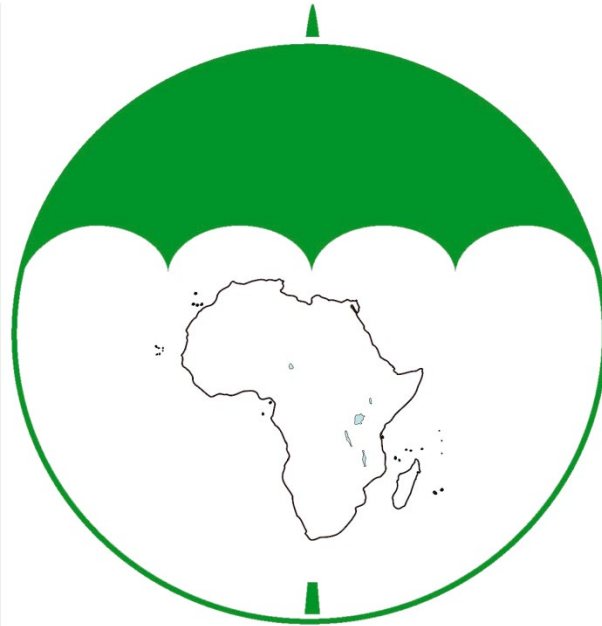


## Termes de référence



**Termes de référence pour une consultation en vue d'entreprendre une recherche sur les avantages de de la mise en œuvre de normes africaines harmonisées**

**Secrétariat Central de l'ARSO  
Nairobi, Kenya  
AVRIL 2022**

# TERMES DE RÉFÉRENCE (TORS) POUR UNE CONSULTATION VISANT À ENTREPRENDRE UNE ÉTUDE SUR LES AVANTAGES DE LA MISE EN ŒUVRE DE NORMES AFRICAINES HARMONISÉES

## 1. Introduction

L'Organisation africaine de normalisation (ORAN) est une organisation intergouvernementale africaine créée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) et l'Organisation de l'unité africaine (actuellement UA) en 1977. Le mandat fondamental de l'ARSO est d'élaborer et d'harmoniser les normes africaines (ARS) et un système africain d'évaluation de la conformité dans le but de renforcer la capacité commerciale interne de l'Afrique, d'accroître la compétitivité des produits et services africains au niveau mondial et d'améliorer le bien-être des communautés africaines. Le travail de préparation des normes africaines est normalement effectué par les comités techniques de l'ARSO, en liaison avec les organisations internationales, les communautés économiques régionales (RECs), les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Chaque État membre intéressé par un sujet pour lequel un comité technique a été créé a le droit d'être représenté au sein de ce comité, ce qui peut impliquer d'entreprendre des recherches pertinentes en vue d'identifier les questions qui nécessitent des interventions afin d'améliorer la qualité des biens et des services et de faciliter le commerce sur le continent.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) a été créée par le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies (ONU) en 1958 comme l'une des cinq commissions régionales de l'ONU. Le mandat de la CEA est de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique.

## 2. Le projet

ARSO et l'UNECA mettent en œuvre conjointement un projet intitulé "**Promouvoir l'adoption de normes environnementales pour soutenir des chaînes de valeur africaines compétitives au niveau mondial dans le contexte de ZLECAf**".

Ce projet repose sur le fait que les économies africaines sont parmi les plus sévèrement touchées par les phénomènes de changement climatique, tels que les inondations et les sécheresses prolongées. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique seront vitales pour le continent. Les méthodes de production durables sont un moyen de s'adapter, et les secteurs économiques clés de l'Afrique, comme l'agriculture et la sylviculture, offrent un potentiel de réduction des gaz à effet de serre. Dans le même temps, pour que les produits

africains réussissent sur les marchés mondiaux, ils devront répondre à la demande croissante des consommateurs pour des biens et services produits de manière durable. Jusqu'à présent, la plupart des économies africaines n'ont pas profité de ces opportunités de marché.

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui est devenue opérationnelle le 1er janvier 2021, est mise en œuvre dans un nouveau monde "vert". L'Europe a introduit un "Green Deal" qui vise à réduire de moitié les émissions de carbone d'ici 2030 et à atteindre un niveau net zéro d'ici 2050. L'administration américaine actuelle s'est engagée dans une stratégie environnementale ambitieuse qui prévoit un total de 2 000 milliards de dollars d'investissements dans les énergies propres, les emplois et les infrastructures. COVID-19 a mis en lumière la fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, soulignant plus que jamais l'urgence d'une résilience et d'une durabilité accrues. Ces évolutions signifient que les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales seront de plus en plus tenues de répondre aux préférences des consommateurs en matière de processus de production respectueux de l'environnement et durables, et à mesure que les sanctions augmentent, la non-conformité ne sera pas une option viable. Une protection accrue de l'environnement par la production de biens et de services grâce à l'application de normes de durabilité atténuera la pollution atmosphérique, assurera la santé des sols qui soutiendront la production alimentaire et également la conservation de l'eau, de la couverture forestière et de la biodiversité. La production durable de biens et de services aura également des avantages économiques pour le producteur et garantira que le travailleur est bien pris en charge en termes de salaires, de santé et d'autres questions sociales.

Il existe cependant une opportunité pour que le (ZLECAf), soit mis en œuvre de manière à soutenir le renforcement des normes environnementales dans l'ensemble des économies africaines, y compris l'adoption et la mise en œuvre à grande échelle de l'écolabel Eco-Mark Africa. ARSO a développé l'Eco-Mark Africa, un écolabel dans le cadre d'un programme de certification qui vise à encourager le commerce intra-africain par le biais d'un système d'étiquetage qui favorise les avantages environnementaux et socio-économiques. Le mandat d'Eco-Mark Africa est de promouvoir la commercialisation de biens et services durables en Afrique, de certifier ces biens et services sur la base des normes africaines de durabilité/d'écolabel et d'offrir un soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) en matière de certification. Cependant, elle soutient également les grandes entreprises.

Dans ce contexte, ce projet implique de mener des recherches sur les opportunités et les défis des normes environnementales dans le développement de chaînes de valeur vertes compétitives en Afrique et sur les normes africaines en matière de gouvernance et de sécurité. Dans cette optique, les services d'un

consultant sont recherchés pour entreprendre une étude sur "Les avantages de la mise en œuvre de normes africaines harmonisées".

### **3. Objectif de la recherche**

L'objectif principal du consultant est d'entreprendre une étude approfondie sur les avantages des normes de durabilité et leur mise en œuvre dans les États membres de l'UA et le rôle des différentes parties prenantes dans la promotion de leur adoption.

### **4. Fonctions et responsabilités**

Sous la supervision et les conseils des représentants de l'ARSO et de l'UNECA, le consultant accomplira les tâches suivantes :

- Articuler un cas analytique pour le développement et la mise en œuvre de normes de durabilité en Afrique, basé sur des constructions théoriques et des analyses empiriques faisant référence aux Objectifs de développement durable (ODD), à la Zone de libre-échange continentale africaine (**ZLECAf**), etc.
- Entreprendre une étude documentaire sur la mise en œuvre du système Eco Mark Africa (EMA) et d'autres systèmes d'éco labellisation mis en œuvre dans les États membres de l'UA.
- Démontrer les avantages de l'utilisation des normes de durabilité aux différentes parties prenantes en Afrique, telles que les producteurs, les consommateurs, les commerçants, les détaillants, les gouvernements, etc. Cela devrait englober les avantages économiques tels que l'amélioration de l'accès au marché et des finances, l'augmentation du commerce intra-africain, entre autres.
- Démontrer comment les entreprises peuvent tirer parti des normes de durabilité pour obtenir un avantage concurrentiel et participer à des chaînes de valeur vertes.
- Identifier les opportunités et les défis pour faire progresser l'adoption des normes de durabilité en Afrique, y compris par les PME, les femmes et les jeunes, etc. (cela comprend des études de cas sur des entreprises africaines qui appliquent des normes de durabilité).
- Proposer une feuille de route pour la mise en œuvre des normes de durabilité, en particulier le système Eco Mark Africa (cela devrait couvrir le rôle potentiel des partenariats public-privé pour soutenir la conformité à ces normes).
- Mener des consultations avec les parties prenantes qui, le cas échéant, alimenteront la recherche.
- Soutenir l'organisation de l'atelier de validation et y participer.

- Mettre à jour l'étude en fonction du retour d'information des ateliers de validation.

## **5. Délivrables**

La consultation est prévue pour une période de 4 mois et les principaux résultats attendus sont décrits ci-dessous :

Résultat 1 : Rapport de démarrage décrivant la compréhension de la tâche, les questions à traiter, la méthodologie et les sources d'information ; un plan annoté de l'étude (dans les 2 semaines suivant la signature du contrat).

Résultat 2 : Rapport préliminaire (à la fin du troisième mois).

Résultat 3 : Rapport final incorporant les commentaires de l'atelier de validation (avant la fin du mois 4).

Résultat 4 : Présentation de diapositives

## **6. Qualifications :**

- Au moins une maîtrise ou un diplôme équivalent en économie, commerce international, droit international ou un domaine/discipline connexe.

- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'économie, du commerce international, du droit international, des affaires et/ou des domaines connexes. Une expérience professionnelle avérée en matière de normalisation est requise. Une expertise avérée dans le domaine des normes de durabilité, ainsi qu'une expérience de travail avec les gouvernements des États membres de l'UA et d'autres parties prenantes pertinentes, constituent un atout.

- Pour ce poste spécifique, la maîtrise de l'anglais et/ou du français est exigée. La connaissance de l'autre langue est un atout.